

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 635

présenté par

M. Saint-Huile, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,  
M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,  
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Serva et  
M. Taupiac

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« relatif à l'accélération de la réindustrialisation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement contestent le titre actuel du projet de loi, qui laisse sous-entendre que le texte comprend des mesures ciblant exclusivement l'industrie verte.

Or, la grande majorité des articles vise l'ensemble des industries, sans tenir compte de leur impact sur leur environnement ou de leur cœur d'activité. C'est le cas notamment des mesures visant à faciliter la mobilisation du foncier pour les usages industriels ou de celles visant à accélérer les procédures administratives de délivrance des permis.

Certaines dispositions ciblent « l'industrie verte » mais celle-ci n'est pas définie. Des articles désignent certaines filières (hydrogènes, énergies renouvelables...), d'autres renvoient au réglementaire le soin de définir « les activités dans les secteurs des technologies favorables au développement durable ». Globalement, ces mesures visent à donner des facilitations administratives pour certaines industries ou activités, mais n'ont que peu d'effet sur le verdissement de l'industrie.

Aussi, nous proposons de renommer ce texte : « projet de loi relatif à l'accélération de la réindustrialisation ». Ce titre reflète davantage l'ambition du texte de porter des mesures de facilitation pour l'ensemble du secteur industriel.